

Permis B



Alternance de la formation théorique (code de la route) et pratique (module installation, simulateur de conduite et premières heures sur voies ouvertes) pour une acquisition efficace des compétences du REMC

Evaluation de départ

Enregistrement du dossier sur ANTS
Délivrance NEPH

Inscription à L'Agence
Constitution du dossier

Cours de code collectifs dispensés par un enseignant diplômé

Module Installation (1h)

Séries de code corrigées

Stage code* dispensé par un enseignant diplômé

Plateforme Web Code Accessible sur smartphone, tablette, PC

1^{ères} heures de conduite sur voies ouvertes à la circulation (15 h minimum)

Heures de conduite sur voies ouvertes à la circulation (15 h minimum)

ETG

Inscription auprès de l'opérateur agréé de son choix (SGS, La Poste ...)

Ajournement

Réussite

Reprise Formation théorique

Poursuite Formation Pratique

Validation compétences REMC

Oui

Non

Examen blanc

Réussite

Ajournement

Sur décision de l'enseignant

Poursuite Formation Pratique Heures complémentaires*

Possibilité conduite supervisée* si niveau requis atteint

Examen pratique

Réussite

Ajournement

Demande de titre via ANTS*

Formation Post Permis

- THÉMATIQUES TRAITÉES EN COURS DE CODE :
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
 - L'influence de la fatigue sur la conduite
 - Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
 - Les usagers vulnérables
 - La pression sociale
 - La pression des pairs

* prestations complémentaires hors formule – renseignement en agence